

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 1^{er} juillet 2020

N°01

Objet : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020 : RAPPORT.

L'an deux mille vingt, le premier juillet à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS :

- Mme Sophie DUPRAT, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Nicolas BARRETEAU, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Christine VILLENEUVE, représentant des Associations Familiales.
- Mme Denise LEYDET, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentant des Associations des Personnes Handicapées,
- Mme Janine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Madame la Vice-Présidente présente le rapport suivant :

« Le présent rapport d'orientations budgétaires est le support du débat prévu par la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, devant avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget

De nouvelles dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Organisation Territoriale de la République précise le contenu du rapport de synthèse support de débat. Outre les orientations budgétaires retenues, le rapport contient une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, et des rémunérations, ainsi que des avantages en nature et du temps de travail.

L'ensemble de ces informations font l'objet d'une publication.

Ce débat sera acté par un vote. Les orientations générales à retenir pour l'exercice 2020 concernent le budget primitif du CCAS, le budget primitif annexe de la Résidence Autonomie (RA) de Migron et le budget primitif annexe du Service d'Aide à Domicile (SAD).

Le rapport qui vous est présenté, intègre ces éléments.

I) La situation du CCAS en 2019 :

A) Personnel - Eléments rétrospectifs :

⇒ Les effectifs au 31/12/2019 (titulaires et contractuels) :

Années	Effectif total	CCAS	PE	SAD	RPA
2019	103	6	80	14	3
2018	102	6	76	17	3
2017	99	5	71	18	5
2016	96	5	70	16	5

⇒ Les dépenses (comptes administratifs) :

Années	En €	Evolution en % N-1
2019	3 482 611.35	+5.37%
2018	3 305 100.78	-0.75%
2017	3 330 274.08	+3.67%
2016	3 212 436,29	-2,38%

Au service petite enfance, compte tenu des taux d'encadrement à respecter dans les structures et en fonction des besoins, le personnel absent est remplacé par du personnel contractuel.

Les dépenses 2019 sont en hausse de 5.37 %. Cette augmentation prend en compte l'application des mesures statutaires, l'évolution des obligations légales, l'évolution du coût des assurances et la prise en charge de la validation des services contractuels d'un agent. Celle-ci traduit aussi une situation conjoncturelle spécifique avec la prise en compte sur une année complète des charges liées au poste de directeur et de conseillère en économie sociale et familiale, personnels arrivés en cours d'année 2018. A cela s'ajoute le recrutement d'une apprentie supplémentaire en qualité d'éducatrice de jeunes enfants et une augmentation sensible des charges d'assurance du personnel liée au versement du solde de l'année antérieure.

B) La situation du Compte Administratif :

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 3 849 387€ (3 689 772€ en 2018)

Les recettes de l'exercice s'établissent quant à elles à 3 826 109€ (3 625 926€ en 2018)

Les dépenses de fonctionnement les principaux postes évoluent comme suit :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019
011	Fonctionnement courant	228 124	218 283	269 920 €	235 943 €
65	Aides et secours	33 837	38 573	48 510 €	55 721 €
65	Subventions	40 000	15 000	50 000 €	50 000 €

⇒ Les dépenses de fonctionnement courant sont en diminution. Cela concerne principalement les charges de fournitures de petit équipement et des concours divers.

⇒ Pour la troisième année consécutive, les aides et secours sont en hausse (+14%), ce qui traduit des situations sociales plus nombreuses et particulièrement fragiles.

⇒ Les subventions sont restées au même niveau que lors de l'exercice antérieur malgré une baisse d'activité du service d'aide à domicile.

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitres	Libellés	2016	2017	2018	2019
013	Atténuation de charges	54 644	58 960	51 779 €	82 995 €
70	Prestations de service	374 956	387 154	369 923 €	376 106 €
70	Remboursement des budgets annexes	443 923	443 759	464 053 €	432 478 €
74	Subvention de la ville	1 775 000	1 783 500	1 683 500 €	1 733 500 €
74	Participations CAF MSA	993 865	1 096 271	1 056 630 €	1 200 740 €

⇒ Les atténuations de charges de personnels ont augmenté en 2019 de 60 % compte tenu du nombre d'agents en longue maladie et en congés maternité et de versements de sommes perçues au titre de l'année antérieure.

⇒ Les recettes liées aux produits des services (crèches) ont légèrement augmenté en 2019 de 1.6 % et retrouvent leur niveau de 2016. Elles sont fonction de l'activité et du taux d'effort relevant des familles. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales encourage les CCAS à une plus grande mixité sociale dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

⇒ Les participations correspondant à la Prestation de Service Unique attribuée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole sont liées aux produits des services. L'évolution de l'activité a généré une augmentation des produits, donc une hausse de cette prestation. En 2019, le taux de facturation (rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réalisées) a été meilleur que l'année précédente.

⇒ Les remboursements par les budgets annexes (salaires de la Résidence Autonomie de Migron et SAD) sont en baisse en raison principalement de la baisse d'activité du service d'aide à domicile. Celle-ci est la conséquence d'une augmentation des arrêts maladie conjuguée à des difficultés de recrutement.

⇒ Conformément au budget primitif, la subvention de la ville est en augmentation (+2.97%) par rapport à celle de 2018.

⇒ Le temps de travail du CCAS est calculé sur la base de 35 H hebdomadaires, du droit à congés annuels et des variations du calendrier des jours fériés.

II) Les orientations 2020 :

A) Éléments prospectifs 2020 :

⇒ Effectifs au 01/01/2020 : 103 agents

Par statut :

Statut	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
Titulaire	68	6	46	14	2
Contractuel	35	0	34	1	0

Total	103	6	80	15	2
--------------	-----	---	----	----	---

Répartition des non-titulaires :

Besoin temporaire sur emploi permanent	18
Besoin permanent sur emploi permanent	13

Par catégorie hiérarchique :

Catégorie	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
A	14	3	16	0	0
B	0	0	0	0	0
C	89	3	64	15	2

Par sexe :

⇒ Femmes : 100

⇒ Hommes : 3

⇒ Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget du Centre Communal d'Action Sociale (90.6%).

En 2020, seront bien évidemment prises en compte l'application des mesures statutaires, l'évolution des obligations légales (taux de charges employeurs, réforme des statuts.) et les obligations liées à l'activité du service (prise en compte des taux d'encadrement dans le service petite enfance, remplacement des personnels en maladie, niveau de plan de charge du service d'aide à domicile à maintenir).

L'engagement remarquable de certaines catégories de personnel pendant la période de confinement a permis de maintenir l'activité du CCAS pour la délivrance des actes essentiels, donnant ainsi la possibilité aux eysinois les plus fragiles de faire face aux difficultés.

B) Le budget primitif du CCAS :

Section de fonctionnement :

Les recettes :

Les orientations sont cadrées par les ressources financières du CCAS constituées par :

- Les prestations de service : participation des familles pour le service petite enfance ;
- Les participations des divers organismes financeurs : Caisse d'Allocations Familiales (prestation de service unique), Mutualité sociale agricole, Conseil départemental (convention RSA), ...
- La subvention municipale
- La compensation en atténuation de charges (assurances, salaires ...)

En raison de la période de confinement puis de déconfinement progressif liées à la pandémie, des baisses significatives des prestations de service et des participations de divers organismes sont inscrites au budget 2020. A contrario, il est prévu une augmentation substantielle de la subvention municipale pour les compenser en partie.

Les dépenses :

⇒ L'effort d'optimisation en vigueur lors du précédent mandat sera poursuivi en 2020.

⇒ Les charges de personnels tiendront compte des perspectives 2020 précitées.

⇒ Les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Service à Domicile et de la RPA sont prévues à la hausse par rapport à l'année précédente pour tenir compte des baisses de recettes prévisibles liées à la période de pandémie, des travaux qui devraient normalement être entrepris à la résidence autonomie de Migron et des actions qui seront lancées dans le cadre du programme « aidant, aidé, une qualité de vie à préserver »

⇒ Un nouveau projet numérique « les pépites » à destination des personnes de plus de 60 ans mené en collaboration avec le service culturel de la ville verra le jour dans le courant de l'année 2020. Ayant obtenu une subvention de la part de la conférence des financeurs, le CCAS prendra en charge la totalité des dépenses liées à son organisation.

⇒ Comme le prévoit la loi, le CCAS sera tenu de mener une analyse des besoins sociaux (ABS) de son territoire. Celle-ci doit être réalisée dans l'année qui suit les élections municipales. Des crédits à hauteur de 15 000€ sont inscrits pour l'accompagnement par un prestataire externe.

Section d'investissement :

Dans la suite des investissements faits en 2019, Il est prévu de compléter le matériel informatique et le mobilier du CCAS et d'équiper chaque établissement d'accueil du jeune enfant d'une tablette numérique pour le pointage des présences, en lieu et place des badgeuses arrivées en fin de vie.

III) Le Budget primitif annexe de la résidence autonomie de Migron :

En 2019 :

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 404 876 € (450 535.69€ en 2018).

Les recettes de l'exercice s'établissent quant à elles à 451 092,94€ (428 983.96€ en 2018).

A) La situation de la résidence en 2019 :

Les dépenses de fonctionnement

Sur les dernières années, les principaux postes de dépenses ont évolué comme suit :

Chapitres	Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
011	Fonctionnement courant	321 569	314 806	302 534	305 265	366 635
012	Personnel	77 087	80 071	81 633	80 491	83900
65	Autres charges de gestion courantes				22 776	0

Toutefois, en 2019, la législation en vigueur a imposé un changement de nomenclature pour la tenue des comptes de la résidence autonomie. La M22 relative aux établissements sociaux et médico-sociaux a ainsi remplacé la M14.

Afin de poursuivre le tableau comparatif concernant l'évolution des dépenses de la résidence autonomie, une transcription du CA 2018 du budget résidence autonomie a été faite sous M22.

Groupes	Libellés	2018	2019
Gr1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	69 950,65	59 100,89
Gr2	Dépenses afférentes au personnel	83 900,12	80 298,59
Gr3	Dépenses afférentes à la structure	297 110,90	265 477,17

⇒ Les dépenses du groupe1 connaissent une diminution de 11.09%. Celle-ci est principalement due au paiement sur 2018 d'une facture d'électricité de 2017.

⇒ Les dépenses du groupe3 connaissent elles aussi une baisse conséquente (-10.76%). Une rotation moins importante des locations en est la cause principale. En effet, avant chaque nouvelle entrée, des travaux de remise en état sont effectués. Aussi, une baisse de rotation engendre mécaniquement une baisse des dépenses du compte « entretien et réparations autres bâtiments ».

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit (pour mémoire) :

Chapitres	Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
74	Subvention du CCAS	30 000	25 000	40 000	0	35 000
	Subvention CD33				33 043	20 932
75	Revenus des immeubles	369 973	371 673	363 248	380 572	372 427

Suite au passage à la nomenclature M22, le comparatif s'établit comme suit :

Groupes	Libellés	2018	2019
Gr2	Subvention CCAS	35 000	15 000
Gr2 - 7483	Subvention CD33	20 932	21 215
Gr2 - 7588	Revenus des immeubles	372 427	383 411.48

⇒ Comme pour l'année précédente, le résultat 2019 de la résidence autonomie de Migron a nécessité l'apport d'une subvention d'équilibre du CCAS.

⇒ Le taux de rotation dans la résidence en 2019 a été moins important qu'en 2018, expliquant ainsi la hausse de 2.95% des recettes au compte 7588.

B) Eléments prospectifs 2020 :

À l'issue de la période de confinement liée à la pandémie du COVID 19 qui a engendré la mise en sommeil de la plupart des activités proposées aux résidents, la phase de déconfinement dont nous ne connaissons pas la durée, permet de relancer la plupart d'entre elles, parfois sous un nouveau format et de lancer les travaux de réhabilitation des salles de bain de chaque logement de la résidence. La première tranche concernera 18 logements. Les deux autres tranches sont prévues en 2021 et 2022. Il est à noter que ce projet est subventionné à 50% du coût des travaux HT par la CARSAT (157 976€)

Les recettes :

Les recettes proviennent :

⇒ De la perception des loyers suivant la redevance calculée chaque année par le bailleur "ENEAL" (ex LOGEVIE) qui détermine le montant du loyer, des charges d'entretien et des charges d'énergie,

⇒ Prévoyant le démarrage au cours de l'année des travaux dans les salles de bain de la résidence, la prévision de recettes est abaissée pour tenir compte de l'immobilisation de plusieurs appartements afin d'assurer d'éventuels relogements de locataires n'ayant pas de solution d'hébergement pendant la phase de travaux dans leur domicile.

⇒ Du forfait autonomie attribué par le Conseil Départemental dans le cadre de la requalification des RPA en résidence autonomie (loi ASV – adaptation de la société au vieillissement – 2015).

⇒ De la subvention du CCAS pour assurer l'équilibre budgétaire.

Les dépenses :

⇒ La poursuite des travaux d'entretien dans les appartements à la rotation constitue un pôle de dépenses important. Le taux de rotation important compte tenu de l'âge d'entrée dans la résidence engendre un entretien plus fréquent des appartements.

⇒ Le projet d'établissement élaboré et validé en 2019 prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions d'amélioration. Certaines pourraient avoir un impact financier dès cet exercice budgétaire.

⇒ La prise en compte du forfait autonomie versée par le Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Celui-ci permet le financement des dépenses non médicales, actions individuelles et/ou collectives, permettant de préserver l'autonomie des résidents comme des sorties avec une prise en charge des repas et des transports, ou encore des prestations de service en animation.

IV) Le Budget primitif annexe du service d'aide à domicile :

A) La situation du SAD en 2019 :

Les dépenses de fonctionnement sur les principaux postes évoluent sur les dernières années comme suit :

Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	4 866	4 930	4 788	5 333	5 012
Groupe 2	Dépenses de personnel	357 052	358 064	360 174	377 086	348 345
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	18 807	13 291	16 759	13 874	15 967

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse en raison des charges constatées au groupe 2. Les charges de personnel ont diminué sensiblement au cours de l'année 2019 en raison de l'effet conjugué d'une hausse de l'absentéisme et d'une difficulté récurrente pour recruter des remplaçants(es). A noter que ce problème n'est pas spécifique à notre service, il est national.

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitre	Libellé	2015	2016	2017	2018	2019
Groupe 1	Produits de la tarification	370 614	383 173	372 396	372 899	337 889
Groupe 2	Autres produits	5150	294	15 000	15 000	35 000

Les recettes liées à l'activité sont en nette régression (-10.36%). Cette situation est directement liée aux raisons expliquant la baisse des dépenses du Gr2 mentionnées ci-dessus. En effet, le manque de personnel a obligé le service à fonctionner en mode dégradé une partie de l'année, c'est-à-dire à ne pas pouvoir mettre en œuvre la totalité des plans d'aide octroyés aux bénéficiaires par le Département.

B) Eléments prospectifs 2020 :

Nous ne pouvons encore évaluer avec précision les impacts de la période de pandémie sur le budget 2020. Nous savons d'ores et déjà qu'ils concerneront aussi bien les dépenses que les recettes. Les éléments prospectifs présentés ci-dessous seront donc certainement incomplets mais sont les seuls que nous pouvons exprimer avec certitude :

Les recettes :

⇒ L'évolution du tarif horaire du RPDAD est pris en compte pour 2020.

⇒ Les produits de la tarification seront en baisse par rapport à 2019

⇒ Les recettes proviennent de la participation des bénéficiaires du service et des participations de divers organismes tels que le Conseil Départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Services ménagers - Prestation de Compensation du Handicap). Les recettes sont essentiellement tributaires de plans d'aide attribués par le Conseil Départemental, la MDPH ou les caisses de retraite.

⇒ Le principe de précaution incite à prévoir une augmentation substantielle de la participation du budget principal du CCAS (+ 35 000€ par rapport au BP 2019) afin de compenser les pertes de recette prévisibles.

Les dépenses :

⇒ Les dépenses sont quant à elles essentiellement liées aux charges de personnel. Elles tiennent compte des décisions prises en matière de gratification des personnels ayant exercé leurs missions au plus près des bénéficiaires.

⇒ L'année 2020 devrait voir le CCAS entrer dans le programme « aidants aidés, une qualité de vie préserver » initié par la CARSAT. Des actions spécifiques sont prises en compte dans l'exercice 2020. Les autres devront l'être en 2021.

⇒ L'adhésion au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) est revalorisée chaque année.

Le Conseil d'Administration est invité à acter de la tenue du débat à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires.»

Le Conseil d'Administration donne acte à Madame la Présidente des orientations budgétaires présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Madame la Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST